

Ensemble, nous pouvons peser !

La grande conférence sociale qui s'est tenue début juillet a été l'occasion pour la FSU de faire part des revendications et des propositions qu'elle porte pour les personnels, notamment sur la question des salaires et des retraites. À l'issue de cette conférence, le gouvernement a donné une feuille de route sociale qui pose les constats et définit le calendrier et la méthode des concertations et négociations prévues dans les mois à venir. Une page est tournée, un climat d'écoute semble se mettre en place et le dialogue social enfin restauré. Mais les bonnes intentions ne suffiront pas, les attentes sont fortes, le gouvernement doit maintenant passer aux actes.

C'est aussi au début des vacances d'été qu'a été lancée la grande concertation pour l'école qui doit conduire à une nouvelle loi d'orientation qui serait présentée au parlement début 2013. Le Ministre a donné ses priorités pour l'école : le primaire, la formation, les rythmes scolaires. Il faut que tout soit mis sur la table et que la profession soit associée à cette grande concertation. C'est dans cet esprit que le SNUipp-FSU s'est adressé au ministre pour demander qu'une journée banalisée de consultation des enseignants soit organisée. Prendre l'avis des professionnels de l'éducation est pour le SNUipp-FSU un incontournable.

Si un temps donné dans un cadre institutionnel est nécessaire pour que tous les collègues puissent s'exprimer, il est essentiel de prendre le temps de nous réunir dans le cadre syndical, pour débattre, construire ensemble nos revendications et faire en sorte de peser dans les concertations qui se sont engagées. Il y a urgence, il faut que ça bouge !

Nous appelons donc tous les collègues à participer nombreux aux réunions organisées par le SNUipp-FSU92 en ce début d'année scolaire. Consultez notre site et notre presse pour connaître les dates et lieux. Salaires, retraite, conditions de travail et bien entendu École : c'est ensemble que nous pourrons peser !

Céline Potvin - Pascal Houdu
Le 9 août 2012

3, bis rue Waldeck Rochet - 92000 NANTERRE
Tél. 01 47 24 16 40 - Fax 01 47 25 52 49
Courriel : snu92@snuipp.fr
<http://92.snuipp.fr>



DÉBAT ET TRANSPARENCE



SECRETARIAT GÉNÉRAL
Céline Potvin
Pascal Houdu (adjoint)

TRÉSORERIE/FICHER
Eric Racofier
Anne Guignon
Sophie Martin
Jacky Lizé

SECTEUR ADMINISTRATIF
Tous les délégués du personnel et
les militants à la section

FORMATION - PÉDAGOGIE
Charlotte Boeuf
Patrick Pelloux
Céline Potvin

DÉBUT DE CARRIÈRE
Pascal Houdu
Sophie Martin
Sabine Mazars
Élisa Raducanu

SOCIÉTÉ - LAÏCITÉ
Stéphane Koper

DIRECTION D'ÉCOLE
Eric Racofier
Edmond Philippart
Patrick Rabineau

ASH
Nathalie Hayi
Céline Potvin
Catherine Sceaux
Christel Vergniol

COMMUNICATION
Jacky Lizé

SUIVI DES SOUS-SECTIONS
Patrick Rabineau
Stéphane Koper
Pascal Houdu

LIAISON AVEC LE SNUIPP NATIONAL ET LA FSU
Pascal Houdu
Céline Potvin

RETRAITÉS - PROTECTION SOCIALE
Anne-Marie François
Anne-Marie Mossant
Gérard Le Corre
Yolande Traimond

AVS - EVS, ASSISTANTS D'ÉDUCATION
Jacky Lizé
Charlotte Boeuf
Patrick Rabineau



Les Pupilles de l'Enseignement Public
Des enseignants au service des enseignants



Avec les PEP 92

Vous pouvez aider un jeune en difficulté

- Aides financières pour les départs en vacances ou en classe de découvertes
- Aides d'urgence et bourses pour faire face à des difficultés financières ponctuelles

Vous souhaitez

- Réaliser un projet pédagogique
- Partir en classe de découvertes (financement et organisation)
- Aider des élèves à partir en classe de découvertes
- Organiser des sorties éducatives à thème (patrimoine, environnement, ...)

Contactez

Une association

- Sans but lucratif (loi 1901)
- Complémentaire de l'Éducation nationale
- Animée et gérée par des enseignants
- Au service de tous les enseignants des Hauts de Seine

Soutenez l'action des PEP 92

✓ En adhérent

En retournant aux PEP 92 votre adresse courriel, un chèque de 10 € et une enveloppe timbrée à votre adresse.

✓ En faisant un don

Un reçu fiscal vous sera envoyé afin d'en déduire le montant de vos revenus 2012.

Robert Laine, président des PEP 92
Inspecteur de l'Éducation Nationale honoraire.

Contactez votre délégué local
du François CHARMOILLE
Directeur de l'association

58, rue des Ecoles - 92 700 Colombes
Tél. : 01 47 84 55 10
Internet : www.pep92.ac-versailles.fr
e-mail : pep92@wanadoo.fr

La délégation du personnel : ça ne s'improvise pas.

Vous êtes de plus en plus nombreux à nous solliciter sur des problèmes particuliers et à nous faire confiance quant à leur traitement.

Vos délégués du personnel, sont toutes et tous instituteur(trice) ou PE chargés de classe ou de direction et n'ont pas toutes et tous, loin de là, de décharge syndicale.

Pour exercer un mandat de délégué du personnel, nous avons besoin de temps pour préparer les dossiers, les traiter et assurer leur suivi.

Le travail paritaire est une très lourde tâche que nous nous appliquons à effectuer au mieux, mais qui nécessite également un minimum de formation des commissaires paritaires.

**Permanence : lundi matin, mardi, mercredi, jeudi et vendredi
de 9h00 à 17h00.**



Bureau départemental
Permanences Section du SNU 92
3, bis rue Waldeck Rochet
92000 NANTERRE

Tél : 01 47 24 16 40
Fax : 01 47 25 52 49
Courriel : snu92@snuipp.fr
<http://92.snuipp.fr>

C.C.P. PARIS 19.929.50F

Caisse de solidarité
C.C.P. : PARIS 22.002.40W

N° 205- 4^{em} trimestre 2012 - Prix 1,37 €

Secrétaire de rédaction de SNU 92 : Jacky Lizé • Directeur de publication : Jacky Lizé

Réalisation : I.D.Industry - Tél : 01 69 36 98 98 • Imprimeur : LVRI - 91100 Corbeil-Essonnes

Commission Paritaire n° 1113S 06748 • Dépôt légal : 4^e trimestre 2010 ISSN 1259-0029

VOS DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL SNUIPP 92



Vous pouvez les joindre directement au 01 47 24 16 40 ou par mel snu92@snuipp.fr

■ Titulaires ■ Suppléants

En italique, les jours de décharge des militants déchargés

Charlotte Boeuf
Gennevilliers
Lundi - Mardi - Jeudi

Alberto Moscardo-Moraleda
Asnières
Jeudi

Anne Guignon
Nanterre
Mardi

Pascal Houdu
Suresnes
Lundi - Mardi - Jeudi

Stéphane Koper
Chatillon
Jeudi

Éric Racofier
Le Plessis Robinson
Lundi - Jeudi

Patrick Pelloux-Prayer
Clamart

Nathalie Hayi
Clamart

Jacky Lizé
Villeneuve la Garenne
Mardi

Armelle Pertus
Gennevilliers

Elisa Raducanu
Clichy
Lundi Mardi

Sabine Mazars
Clichy
Lundi - Mardi

Stéphanie Duffour
Nanterre

Edmond Philippart
Issy les Moulineaux

Sophie Martin
Malakoff
Lundi - Mardi

Céline Potvin
Bagneux
Lundi - Mardi - Vendredi

Christel Vergniol
Bagneux

Aline Becker
Antony

**Tous les militants et délégués du SNUipp exercent toujours sur le terrain (adjoints, directeurs, enseignants spécialisés...).
Aucun ne bénéficie d'une décharge complète.**

• N'hésitez pas à les contacter pour solliciter leur intervention, leurs conseils.

• Faites leur parvenir le double de vos démarches administratives.

• Rencontrez-les lors des demi-journées d'information syndicale.

• Prenez rendez-vous pour une réunion dans votre école.

CTSD Comité technique spécial départemental

Céline Potvin
Eric Racofier
Jacky Lizé
Pascal Houdu
Nathalie Hayi
Charlotte Boeuf

CDEN Comité départemental de l'Education national

Charlotte Boeuf
Pascal Houdu
Céline Potvin
Jacky Lizé
Christel Vergniol

CDAS Comité départemental Action sociale

Patrick Rabineau
Jacky Lizé

CHSCT Comité hygiène et sécurité et conditions de travail

Anne Guignon
Patrick Rabineau
Sophie Martin
Sabine Mazars
Elisa Raducanu

CDF Comité départemental de formation

Céline Potvin
Christel Vergniol
Pascal Houdu
Patrick Pelloux-Prayer
Stéphanie Duffour
Charlotte Boeuf

Commission de réforme

Anne Guignon
Patrick Pelloux-Prayer

Socle commun / Culture commune :

Depuis sa création, le SNUipp place au cœur de ses préoccupations la réflexion sur les pratiques et le sens. Face à l'idée d'une école qui transmet des fondamentaux sans liens, qui individualise les parcours entraînant un phénomène de « tri » et de creusement des écarts, il revendique et participe à une alternative qui veut faire de l'école le moyen d'accès à une culture commune de haut niveau pour tous, dans un rapport aux savoirs privilégiant le sens et la coopération.

Le SNUipp-FSU92 a invité Jacques Bernardin du GFEN (Groupement Français d'Education Nouvelle) au congrès du 12 juin afin qu'il propose son éclairage et des pistes de réflexion sur la question du socle commun.

Socle commun

Le socle commun¹, en promettant à chacun un cœur de connaissances communes dans un cursus unifié de la maternelle au collège peut paraître de première abord aller dans le sens d'une idée généreuse et démocratique. Son annexe en référence à la loi d'orientation précise qu'il permettra à chaque élève d'acquérir les compétences et connaissances nécessaires « pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société », en donnant « du sens à la culture scolaire fondamentale, en se plaçant du point de vue de l'élève et en construisant les ponts indispensables entre les disciplines et les programmes ».

Pourtant on ne peut dissocier ce projet ambitieux du contexte dans lequel il s'est élaboré et des contenus de sa mise en œuvre qui laissent dubitatif.

► Les programmes associés sont construits sur des ambitions rétrécies, privilégiant le recours à la - mémoire, au « par cœur », aux au-



tomatismes, la « compréhension » n'apparaissant plus qu'à partir du cycle 3.

► L'OCDE estime dès 2001 que les programmes n'ont pas à être conçus comme si tous les élèves devaient aller loin (cf publication OCDE²).

► Les objectifs visés compte-tenu des nouveaux besoins économiques sont liés à la recherche de flexibilité et d'adaptabilité (« souplesse de la main d'œuvre »). Dans le cadre d'une bipolarisation du marché du travail, les besoins sont d'un côté des postes de pilotages associés à des emplois de très haut niveau techniques et professionnels et de l'autre des emplois de services nécessitant des qualifications moyennes ou faibles (cf Rapport de l'IGEN N° 2007-048, juin 2007³)

► Le rapport Thélot en 2004 poursuit dans ce sens en proposant que l'école assume « se- reinement la promotion d'une élite scolaire », en faisant de l'école un « espace pacifié » destiné à développer des qualifications liées aux savoirs être, à la relation à autrui plutôt qu'un bon niveau scolaire jugé superflu pour la masse des élèves.

Les nouveaux besoins nécessitent donc une cassure, justifié par le « bon sens » et le pragmatisme. C'est l'idée que l'école efficace serait celle qui répond aux besoins économiques, l'école "juste" serait celle qui propose à chacun en fonction de ses goûts mais surtout de ses possibilités.

L'école du socle est alors basée sur le postulat implicite des limites intellectuelles d'une partie des élèves : l'usage des termes « diversité de talents », « aptitude », « excellence » est une façon de naturaliser les inégalités et de poser des déterminismes. Créer l'illusion de l'attention individuelle portée à chacun, promouvoir le mérite et la discrimination posi-

tive ont servi à faire accepter le recours à l'individualisation des cursus et des parcours, en réalité outil d'écramage.

Mais une fois ces constats établis, on peut s'interroger sur le rôle et les valeurs que l'on veut voir porter par l'école :

- l'école doit-elle se plier aux seuls besoins économiques ou prospecter sur l'avenir ?
- son rôle n'est-il que de préparer des employés consommateurs ?
- doit-elle promouvoir la sélection, la concurrence, l'individualisme ou bien la solidarité, la coopération et l'ouverture à l'autre ?

Culture commune

L'alternative proposée par l'idée de culture commune s'inspire du plan Langevin-Wallon, en mettant en avant le principe de justice et l'exigence de culture.

La volonté de lutter contre la sélection précoce, démocratiser l'école en permettant l'élévation du niveau culturel de tous participe à ne pas se limiter à la satisfaction des besoins socio-économiques mais à anticiper les changements et construire l'avenir. L'école se doit d'être prospective et non reproductrice. Cette ambition est toujours d'actualité pour plusieurs raisons :

- l'accroissement des connaissances entraîne un besoin d'actualisation permanente,
 - exercer son regard critique apparaît indispensable pour gérer les flux nouveaux de communication où se mêlent information et rumeur, essentiel et superficiel
 - la perte des repères sociaux qui peut amener des conduites à risques ou fragiliser face à des idéologies sectaires nécessite de renforcer le lien social et développer la confiance en soi par la connaissance
 - la capacité à appréhender les complexités et les interactions est rendu indispensable par le développement de la globalisation,
 - la complexification des organisations sociales met en péril le contrôle démocratique.
- Il s'agit finalement de pouvoir promouvoir une « citoyenneté outillée » qui permette d'exercer son jugement, saisir les enjeux, rester ouvert à l'autre, se former et s'informer, afin participer à la vie collective.

L'exigence de démocratisation reste vide si elle n'est pas associée au droit de tous d'accéder à une culture commune qui unit. On peut la penser de 2 façons :

- un ensemble limité de compétences et de savoirs instrumentales et comportementales, qui serait à actualiser tout au long de la vie ; une vision qui pourrait se rapprocher et convenir aux attentes du socle commun

Quelle différence ? Quels contenus ? Quelles pratiques ?

► un ensemble de savoirs, pratiques et dispositions visant un niveau de base commun à des spécialisations ultérieures, et permettant le dialogue, l'échange, la circulation entre différentes cultures.

Cette deuxième approche demande un cadre de domaines et d'activités diversifiées, et le développement de pratiques pédagogiques variées. Cela suppose l'élargissement des domaines disciplinaires, en accordant une place à part entière à la pratique des arts, des techniques, du sport... car participant au développement global de la personne. « Théorie-technique-pratique : cette triade paraît bien avoir des applications en pédagogie, mais pas comme principe de différenciation scolaire entre les enfants, bien au contraire comme obligation d'organiser pour chacun d'eux toutes les formes possibles de leur activité, de la manuelle comme de l'intellectuelle, de la manipulatrice à la conceptuelle »(H. Wallon⁴)

Dans une conception où les savoirs sont réduits à des points à évaluer, le sens d'apprendre s'appauvrit. Le savoir ne peut pas être considéré sans son sens, son contexte, son aspect technique, ni même son histoire. Les savoirs ne sont pas seulement des éléments nommables, mais sont aussi les fruits de processus intellectuels. Ils renvoient à des « contenus de pensée objectifs », ils comprennent « les systèmes théoriques » mais aussi « les problèmes et les situations problématiques » ainsi que « les arguments critiques (...)»(Karl R. Popper⁵)

Cela amène à initier une approche des savoirs comme résultat d'une situation à résoudre, et à permettre l'appropriation par la théorisation (faire passer du « réussi » au « compris »). Afin de permettre une « mise en culture des savoirs », une sélection des contenus est forcément nécessaire : on ne peut pas tout recouvrir. Il s'agit donc de définir dans chaque domaine des concepts, des oeuvres apparaissant essentiels (c'est-à-dire servant de clés pour accéder aux autres connaissances) puis de les replacer au cœur d'une problématique afin de permettre la recherche, le questionnement, l'analyse des erreurs, l'échange entre pairs, l'argumentation.

Socle ou pas socle : est-ce bien la question ?

Le débat peut se figer en éludant la question clé : celle des pratiques et de leurs enjeux formatifs. J. Bernardin exprime trois types d'enjeux que devrait avoir l'école.

Le premier enjeu fondamental est de viser le « comprendre » :

► en créant la jubilation du « comprendre »,

et permettre de vivre les savoirs et leur acquisition sur un mode actif et non pas passif,

► en stimulant la curiosité et l'envie d'en savoir plus,

► en dépassant son histoire personnelle par l'intermédiaire des objets d'apprentissage et accéder à l'histoire de l'humanité.

Le deuxième est de contribuer au développement personnel, par la mise en œuvre de la créativité, la mise en lien, le débat critique, qui sont réinvestissables dans différents domaines et participent à renforcer l'estime de soi et la confiance ;

Enfin le dernier est de se confronter à l'altérité des objets et des autres qui forge la citoyenneté : tester la coopération et l'entraide qui permette la relance, le partage et l'enrichissement ; tout comme la contradiction, qui incite à l'argumentation, la justification, et impose la prise en compte d'autres points de vue.

« La culture commune appelle une professionnalité à la hauteur des enjeux, un outillage pratique et théorique, une réflexion et une action concertée à tous niveaux, un travail d'équipe pour tendre vers la convergence de l'action éducative dans la durée. C'est dire l'impératif de formation :

► connaissance approfondie des contenus, de l'histoire dont ils sont issus ;

► capacités d'identifier la nature des difficultés des élèves ;

► maîtrise des processus d'apprentissage ;
► échanges sur la conduite de la classe et la gestion de l'inattendu ;

► réflexion sur ce qui surplombe l'ensemble : les visées de l'éducation ;

(...) ensemble qui exige bien plus que des « tours de main » dans une relation de compagnonnage. Il ne s'agit pas seulement de « faire le programme » mais d'en concevoir une approche vivante, passionnante voire jubilatoire ; il ne s'agit pas seulement de « tenir les élèves » mais de les élever, de les faire progresser en humanité... » (J. Bernardin⁶)

Anne GUIGNON

¹ Décret n°2006-830 du 11 juillet 2006 (J.O. n°160 du 12 Juillet 2006

² OCDE (2001), « Quel avenir pour nos écoles ? », Paris, OECD Publishing.

³ « Les livrets de compétences : nouveaux outils pour l'évaluation des acquis », Rapport de l'IGEN N° 2007-048, juin 2007, p. 7.

⁴ Henri Wallon, « Education et psychologie », 1961. Repris dans H. Wallon, « L'enfant et ses milieux », art. cit., p. 117.

⁵ Karl R. Popper, « La connaissance objective », Bruxelles, Complexe, 1978, cité par J-P. Astolfi, « L'école pour apprendre » (1992), ESF, 3^e éd. 1994, en particulier p. 67-77.

⁶ Jacques Bernardin, Congrès du SNUipp-FSU92, Nanterre, 12 juin 2011



Jacques BERNARDIN est docteur en sciences de l'éducation, professeur en formation générale à l'IUFM Centre Val de Loire - Université d'Orléans (Site de Chartres) depuis 2001 et conseiller pédagogique auprès des clubs « Coup de pouce » à St Denis depuis 1997.

Il travaille sur de nombreux projets de recherche, notamment sur les rapports à l'école, au savoir, à l'écrit (principalement en éducation prioritaire).

Il est l'auteur de l'ouvrage : Comment les enfants entrent dans la culture écrite, Retz, 1997

Il a participé à des ouvrages collectifs, notamment : « Motivation scolaire et rapport au savoir », in Benoît Galand & Etienne Bourgeois (dir.), (Se) Motiver à apprendre, Paris, PUF, novembre 2006 - « Contre l'évidence du simple... l'entrée dans une autre culture », contribution à Comprendre l'enfant apprenti-lecteur. Recherches actuelles en psychologie de l'écrit, (sous la direction de Gérard Chauveau), Paris, RETZ, 2001

Il écrit des articles dans des revues à comité de lecture, notamment : « L'aide : penser rattrapage ou révolution ? ». Revue Psychologie et Éducation (revue de l'Association Française des Psychologues de l'Éducation Nationale), 2009 - « Approche socio-historique des premiers apprentissages ». Les Dossiers des Sciences de l'Éducation, N° 21, « Didactique : approche vygotkienne » (Colloque Vygotkian, Albi, avril 2007), Presses Universitaires du Mirail, avril 2009

Il écrit des articles de vulgarisation à destination des professionnels, notamment : « Quel avenir pour l'accompagnement ? » Revue Dialogue N° 129-130, Actes des Rencontres nationales sur l'Accompagnement (St Denis, 4-5 avril 2008) août 2008

Jacques Bernardin est également président du GFEN (Groupe Français d'Éducation Nouvelle) depuis juillet 2007.

Le GFEN défend, contre l'esprit de fatalité, l'idée que l'Homme est responsable de son histoire ou qu'il peut le devenir. Son pari philosophique du Tous Capables ! postule que chaque enfant, chaque adulte, chaque peuple a des capacités immenses pour construire, créer.

ATTENTION : les barèmes ci-dessous peuvent être modifiés par l'inspecteur d'Académie après avis de la CAPD.
 Dans ce cas, les délégués du personnel du SNUJPP92 informont toutes les écoles par circulaire et dans les réunions d'information syndicale.

Promotion

A = AGS au 1^{er} septembre

P = Élément Promo (cf grille) au 1^{er} septembre

A + 2 P

Mouvement

Poste classe et remplaçants

2 A + C + Z + E + V

Poste de direction : être inscrit sur la liste d'aptitude ou être directeur

2 A + D + Z + E + V

Poste de direction spécialisé : être inscrit sur la liste d'aptitude correspondante.

2 A + S + D + Z + E + V

Poste CPC - MFAIEN et enseignant référent

2 A + S + E + D'

Classes spécialisées : être titulaire

2 A + S + C + Z + E + V

du certificat d'aptitude correspondant à la spécialité du poste (CAPSAIS-
 CAPA-SH, CAFIMF)

A : ancienneté des services au 31 décembre les services validés avant le 31 mars sont pris en compte. 1pt par an et 1/12 pt par mois échu
E : majoration pour enfant à charge : .1pt par enfants de plus de 7 ans au 1^{er} mars, 2 pts pour enfant de - 7 ans.
C : bonification de 3pts par an (max. 6pts) accordée aux personnels nommés sur des services segmentés dans plusieurs écoles pendant au moins un trimestre et de 4pts par an (max. 8pts) pour les instituteurs non qualifiés enseignant en établissement spécialisé. Ce calcul est effectué pour les deux années précédant le mouvement.
Z : bonification pour les instituteurs et professeurs

d'école enseignant en ZEP/REP. 6pts au bout de trois ans puis 3pts pour une quatrième année, puis 2 pts par an supplémentaire (max. 21pts)
D : majoration pour l'ancienneté de direction 1pt par an (max 20pts)

D' : 1 pt par an sur poste de conseiller pédagogique ou de secrétaire de CCPE.

S : majoration pour l'ancienneté dans l'enseignement spécialisé 1pt par an (max. 20pts pour instit. et 10pts pour directeurs)

V : 5 pts si 5 années de services continus dans les écoles classés zone violence

Bonification exceptionnelle : 5 pts seront attribués aux enseignants exerçant en continu depuis 5 ans en zone violence.

Stage formation continue

A = ancienneté

S = Nombre de semaines de stages effectués depuis le début de la carrière.

36 + A - S

Congé de formation

Le barème est composé des éléments suivant :

- Ancienneté: 1 pt par année
- Premier cycle de formation (DEUG, DUT, BTS, DUEL, Licence): 5 pts
- Deuxième cycle de formation (Master, intègre DEA, DESS): 10 pts
- Troisième cycle de formation: (Doctorat, Thèse): 15 pts
- Dernière année de thèse: 15 pts
- Renouvellement de demande: 5 pts par an

Grille de notation

Echelons	Valeur										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Pratique professionnelle très satisfaisante	de 14 à 13	de 15,5 à 14	de 16 à 14,5	de 16,5 à 15	de 17 à 15,5	de 17,5 à 16	de 18 à 16,5	de 18,5 à 17	de 19 à 17,5	de 19,5 à 18	de 20 à 18,5
	13	14	14,5	15	15,5	16	16,5	17	17,5	18	18,5
Pratique professionnelle satisfaisante	de 13 à 12	de 13,5 à 12,5	de 14 à 13	de 14,5 à 13,5	de 15 à 14	de 15,5 à 14,5	de 16 à 15	de 16,5 à 15,5	de 17 à 16	de 17,5 à 16,5	de 18 à 17
	12	12,5	13	13,5	14	14,5	15	15,5	16	16,5	17
Pratique professionnelle à améliorer	de 11,5 à 10,5	de 12 à 11	de 12,5 à 11,5	de 13 à 12	de 13,5 à 12,5	de 14 à 13	de 14,5 à 13,5	de 15 à 14	de 15,5 à 14,5	de 16 à 15	de 16,5 à 15,5
	10,5	11	11,5	12	12,5	13	13,5	14	14,5	15	15,5
Pratique professionnelle non conforme	de 2 à 10										
	2										



Ce qu'il y a de merveilleux avec les enfants,
c'est qu'ils sont toujours studieux, calmes
et sages comme des images.



Protéger est un métier
www.mae.fr

La MAE connaît bien les enfants et les risques auxquels ils peuvent être exposés. Depuis près de 80 ans, elle assure la meilleure protection aux enfants placés sous votre responsabilité. Et leur bonne protection, c'est aussi la vôtre !

Nos engagements :

- **Couvrir au mieux les accidents** avec des garanties solides, une prise en charge immédiate, des remboursements élevés sans franchise...
- **Éviter les conflits entre parents et enseignants** lorsque la responsabilité d'un accident ne peut être clairement établie.
- **Prévenir les risques**, en mettant à la disposition des enseignants des outils pédagogiques sur différents thèmes (vie quotidienne, circulation, citoyenneté, santé...).

Réservation des outils
de prévention sur
www.mae-prevention.org

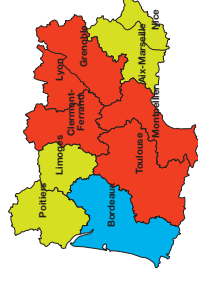
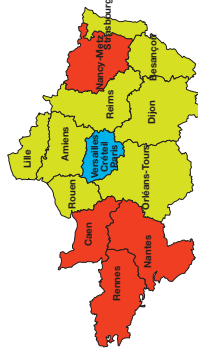
assurances scolaire et extra-scolaire



SNUipp 92
 Tél : 01 47 24 16 40
 Fax : 01 47 25 52 49
 mel : snu92@snuipp.fr
 internet : <http://92.snuipp.fr/>

Calendrier scolaire 2012/2013

Zone A
Zone B
Zone C



SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
1 S	1 L	1 J	1 S	1 M	1 V	1 V	1 L	1 M	1 S	1 L
2 D	2 M	2 V	2 D	2 M	2 S	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M
3 L	3 M	3 S	3 L	3 J	3 D	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M
4 M	4 J	4 D	4 M	4 V	4 L	4 L	4 J	4 S	4 M	4 J
5 M	5 V	5 L	5 M	5 S	5 M	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V
6 J	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M	6 M	6 S	6 L	6 J	6 S
7 V	7 D	7 M	7 V	7 L	7 J	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D
8 S	8 L	8 J	8 S	8 M	8 V	8 V	8 L	8 M	8 S	8 L
9 D	9 M	9 V	9 D	9 M	9 S	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M
10 L	10 M	10 S	10 L	10 J	10 D	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M
11 M	11 J	11 D	11 M	11 V	11 L	11 L	11 J	11 S	11 M	11 J
12 M	12 V	12 L	12 M	12 S	12 M	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V
13 J	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M	13 M	13 S	13 L	13 J	13 S
14 V	14 D	14 M	14 V	14 L	14 J	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D
15 S	15 L	15 J	15 S	15 M	15 V	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L
16 D	16 M	16 V	16 D	16 M	16 S	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M
17 L	17 M	17 S	17 L	17 J	17 D	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M
18 M	18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J
19 M	19 V	19 L	19 M	19 S	19 M	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V
20 J	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 M	20 S	20 L	20 J	20 S
21 V	21 D	21 M	21 V	21 L	21 J	21 J	21 D	21 M	21 V	21 D
22 S	22 L	22 J	22 S	22 M	22 V	22 V	22 L	22 M	22 S	22 L
23 D	23 M	23 V	23 D	23 M	23 S	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M
24 L	24 M	24 S	24 L	24 J	24 D	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M
25 M	25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	25 L	25 J	25 S	25 M	25 J
26 M	26 V	26 L	26 M	26 S	26 M	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V
27 J	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 M	27 S	27 L	27 J	27 S
28 V	28 D	28 M	28 V	28 L	28 J	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D
29 S	29 L	29 J	29 S	29 M	29 M	29 V	29 L	29 M	29 S	29 L
30 M	30 M	30 V	30 D	30 M	30 S	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M
31 M	31 M		31 L	31 J	31 J	31 D	31 M	31 V		31 M

Temps de service des enseignants :

24 h hebdomadaires + 3 h annualisées
 *Les réunions d'informations syndicales peuvent se récupérer sur un temps "hors élève"

Les 108 heures annualisées :
 60 H aide personnalisée + organisation
 6 H conseils d'école
 24 H travaux d'équipes, concertation*...
 18 H animations pédagogiques*

Calendrier indicatif des opérations administratives



Circulaire



Candidature



Résultats



À noter

Étude des priorités : avril
Révision d'affectation : début septembre

Mouvement	janvier/février	mars/avril (sur Iprof-SIAM)	à partir de mai A titre provisoire fin juin	
Permutation nationale	septembre/octobre	novembre (sur Iprof)	novembre	mars
Exeat		à partir de mars (retrait des dossiers)	à partir de juin	
Poste à l'étranger	septembre-octobre	septembre-octobre (site du Ministère)	2 ^e et 3 ^e trimestre	
Liste d'aptitude direction d'école	novembre	novembre	Entretien : janvier CAPD : janvier/février	
Liste d'aptitude direction spécialisée	octobre	novembre	Entretien : janvier	
Stage dir. d'établissement spécialisé	octobre	septembre/octobre	février	
CAFIPEMF	juin de l'année précédente	dépôt du sujet de mémoire et retrait des dossiers : octobre		
Stage CAPA-SH	décembre	décembre/janvier	février	
Formation continue	Plan de formation (mai/juin de l'année précédente)	juin/septembre (sur Iprof)	septembre	
Temps partiel et disponibilité	janvier	mars tps partiel - février dispo.	mai	
Congé de formation	décembre	janvier	avril	
Promotion			octobre	
Liste d'aptitude PE	janvier	inscription : février/mars	mai	
Concours PE	octobre	inscription : novembre/décembre	mai-juin	
Départ en retraite	juin	dépôt des demandes : avant le 14 juillet de l'année civile précédant le départ		
Cessation Progressive d'Activité				
Postes adaptés	novembre	décembre/janvier		mars-avril

Ce dispositif n'existe plus depuis la loi de 2010, le SNUipp-FSU dénonce cette suppression.

Ce calendrier n'est qu'indicatif !
Consultez les circulaires de l'Inspection d'Académie pour connaître les dates exactes.
Respectez les dates indiquées dans les circulaires, vous risquez sinon de voir votre demande non prise en compte.
Vous vous adressez à votre administration n'oubliez pas de :

- conserver un double de votre demande
- envoyer un double aux délégués du personnel si vous souhaitez qu'ils puissent suivre votre dossier ;
- de l'envoyer par voie hiérarchique (votre supérieur est l'EN)
- en cas de demande urgente d'en envoyer un double à l'Académie ;
- en cas de doute, demander conseil à un délégué du personnel.

Vos droits

	POSTE	TRAITEMENTS	I.R.L.	AVANCEMENT	A.G.S.	SERVICE ACTIF	RETRAITE	
							durée d'assurance	durée de service
En activité à temps plein	oui	oui (mais pas assez!)	Instits : oui P.E. : non	trop lent ! grand choix pour tous	oui	oui	oui	oui
Temps partiel	gardé	au prorata du temps de service effectué	pleine	oui	oui	temps complet	à temps plein pour élever enfants de - 3 ans nés depuis le 1/1/04	Au prorata de la durée effectuée.* A temps plein pour garde d'enfant
Congé parental	perdu au deuxième renouvellement	non	non	première année : oui, années suivantes pour moitié	non	non	à temps plein pour les enfants nés depuis le 1/1/04	à temps plein pour les enfants nés depuis le 1/1/04
Disponibilité	perdu	non	non	non	non	non	à temps plein pour élever enfant de - 8 ans Limite de 3 ans par enfant	à temps plein pour élever enfant de - 8 ans Limite de 3 ans par enfant
Congé longue maladie	gardé	complet pendant 1 an pour moitié 2 ans	oui	ancienneté	oui	oui	oui	oui
Congé longue durée	perdu	complet pendant 3 ans pour moitié 2 ans	non	ancienneté	oui	oui	oui	oui
1/2 temps thérapeutique	gardé	complet	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Détachement	perdu priorité à la réintégration	organisme d'accueil	non	calculé au niveau national	oui	seulement sur emploi classé actif	oui	oui
Congé de mobilité	perdu	complet	non	oui	oui	non	oui	oui
Congé de formation	gardé	85% si l'indice < 531	oui	oui	oui	non	oui	oui



Traitements et indemnités

(au 01/02/2012)

Traitements et avancement des instituteurs

ÉCHELONS	INDICES	ancienneté requise pour accéder à l'échelon supérieur au :		Ancienneté
		Choix	Mi-choix	
1	341	1 578,92 €	9 mois	9 mois
2	357	1 663,01 €	9 mois	9 mois
3	366	1 694,68 €	1 an	1 an
4	373	1 727,09 €	1 an 3 mois	1 an 6 mois
5	383	1 773,40 €	1 an 3 mois	1 an 6 mois
6	390	1 805,81 €	1 an 3 mois	2 ans 6 mois
7	399	1 847,48 €	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois
8	420	1 944,72 €	2 ans 6 mois	4 ans 6 mois
9	441	2 041,95 €	2 ans 6 mois	4 ans
10	469	2 171,60 €	3 ans	4 ans
11	515	2 384,60 €		

Traitements et avancement des PE HC

ÉCHELONS	INDICES	Traitement brut	temps de passage dans l'échelon :	
			2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
1	495	2 291,99 €	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
2	560	2 592,96 €	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
3	601	2 782,80 €	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
4	642	2 972,64 €	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
5	695	3 218,05 €	3 ans	3 ans
6	741	3 431,04 €	3 ans	3 ans
7	783	3 625,51 €		

Indemnités ZIL ou BD

Titulaires Mobiles ZIL ou BD	moins de 10 km
10 à 19 km	15,20 € / jour
20 à 29 km	19,78 € / jour
30 à 39 km	24,37 € / jour
40 à 49 km	28,92 € / jour
50 à 59 km	33,99 € / jour
60 à 80 km	39,41 € / jour
	45,11 € / jour

par tranche de 20 km en +6,73 €/jour

Attention : Le versement de l'ISSR pour les personnels exerçant les fonctions de titulaire mobile sur postes de **ZIL, ZIL ASH, BDR, BDR ASH, BDRS** sera effectué pour les jours travaillés uniquement remplacement devant une classe d'élèves. De même, il n'y aura pas de versement de l'ISSR lorsque le titulaire mobile est affecté au remplacement d'une même personne pour la totalité de l'année scolaire. L'indemnité est calculée à partir de la distance de son école de rattachement. L'indemnité est comptée par jour : sont pris en compte les jours de remplacement effectifs.

Indice fonction publique

Le point d'indice n'a pas été revalorisé depuis le 01/07/2010 ! Sa valeur en brut annuel est de 55,5635€ (soit 4,6302917 € par mois).

Traitements et avancement des P.E.

ÉCHELONS	INDICES	ancienneté requise pour accéder à l'échelon supérieur au :		Ancienneté
		Grand Choix	Choix	
1	349	1 615,97 €	3 mois	3 mois
2	376	1 740,98 €	9 mois	9 mois
3	410	1 898,41 €	1 an	1 an
4	431	1 995,65 €	2 ans	2 ans 6 mois
5	453	2 097,52 €	3 ans	3 ans 6 mois
6	467	2 162,34 €	3 ans	3 ans 6 mois
7	495	2 291,99 €	3 ans	3 ans 6 mois
8	531	2 458,68 €	4 ans	4 ans 6 mois
9	567	2 625,37 €	3 ans	5 ans
10	612	2 833,73 €	3 ans	4 ans 6 mois
11	658	3 046,73 €		

Travaux supplémentaires pour le compte de collectivités locales

Taux de l'heure d'enseignement	
Instituteurs	21,61
IPE	24,28
PE hors classe	26,71
Taux de l'heure d'étude surveillée	
Instituteurs	19,45
PE	21,85
PE hors classe	24,04
Taux de l'heure de surveillance (cantine)	
Instituteurs	10,37
PE	11,66
PE hors classe	12,82

NBI

Enseignant en CLUS	27 pts
Instits spé ancien régime	12 pts
Directeurs	8 pts
Etablissement sensible	30 pts
Coordonnateurs ZEP REP	30 pts
Enseignant classe relais	40 pts
Enseignant CLIN	30 pts

Bonifications indiciaires

Bonification indiciaire directeur d'école	
Classe unique	+ 3
2 à 4 classes	+ 16
5 à 9 classes	+ 30
10 classes et plus	+ 40
Autres...	
Instituteurs spécialisés Cafimif, Capsais	+ 15
Instituteurs CPD-EPS, MFAIEN	+ 41
Directeur adjoint SEGPA	+ 50
Directeur EREA	+ 120

Indemnités personnels spécialisés

Indemnités SEGPA, EREA, CNEP, UPI, classes relais	
	1558,68 €/an
	paternement trimestriel

Autres indemnités

- Accueil des stagiaires**
- Maître d'accueil temporaire :**
 - accueil de 2 étudiants en stage d'observation ou pratique accompagnée : 200 €
 - fonctions de référent auprès d'un étudiant en stage en responsabilité : 200 €
- Tutorat des enseignants stagiaires :** 929 € / an

Activités périscolaires

Instituteurs et PE	23,53 /H
--------------------	----------

Soutien scolaire

Instituteurs	24,20 /H
PE	27,20 /H
PE hors classe	29,92 /H

Indemnité ZEP

	11155,60 /an
--	--------------

Plus de précisions et plein d'autres informations sur le nouveau KISAITOU !



25 € pour les syndiqués
32 € prix public (port: 3,20 €)

Ecole élémentaire maternelle et établissement spécialisé par an

Part fixe : 1295,62 € (+20% quand l'école est située en ZEP +50% en ECLAIR)
Part variable : 300€ de 1 à 4 classes; 600€ de 1 à 9 classes; 900€ pour 10 classes et +
Les instituteurs et PE nommés par intérim plus d'un mois touchent les indemnités de charge administrative majorées de 50 %.

Indemnités direction

IRL

TAUX DE BASE DE L'IRL
• 2 598 par an soit 216,50 par mois
• indemnité logement maire 54,12 €

SNUIPP 92 Tél : 01 47 24 16 40
Fax : 01 47 25 52 49
mel : snu92@snuipp.fr
<http://92.snuipp.fr>





PROTECTION + ACCOMPAGNEMENT = OFFRE MÉTIERS ÉDUCATION

La bonne opération pour + de sérénité

Contact : www.autonome92.com ou 01.49.10.00.89



Adhérer au SNUIPP un acte militant

Près de 1 700 instituteurs et professeurs des écoles sont syndiqués au SNUipp dans les Hauts de Seine. Ils apportent ainsi les seuls moyens dont dispose le syndicat pour assurer la défense des personnels. Bien plus, ils contribuent à la vie et au fonctionnement du SNUipp et de la FSU.

En vous syndiquant, vous contribuerez à l'élaboration des positions et des actions collectives. Régulièrement, vous serez informés par la presse nationale et départementale. Lors des différentes opérations administratives, vous serez informés individuellement de votre situation (promotion, mouvement, stages...).

A l'heure où une nouvelle loi d'orientation s'annonce et où de profonds changements sont espérés, nous avons encore plus besoin de votre engagement à partager nos valeurs pour une École de la République fondée sur la justice et l'équité et pour un métier respecté et valorisé.

Eric RACOFIER

SYNDIQUEZ-VOUS

Bulletin d'adhésion

(à retourner au SNU-Ipp 92 - 3, bis W. Rochet - 92000 Nanterre)

Nom (M/Mme/Melle)

 Nom patronymique Date de naissance
 Prénoms
 Adresse personnelle

 N° de téléphone
 Mel*
 Etablissement d'exercice
 Commune
 Situation administrative
 Echelon Montant de la cotisation :
 Chèque(s) libellé(s) à l'ordre de SNU - Ipp 92

MODE DE RÉGLEMENT

- Chèque
 Prélèvement automatique

N.B. Si vous choisissez le mode de règlement par prélèvement, ne pas oublier de compléter les coupons ci-après accompagnés d'un relevé d'identité bancaire ou postale

* En donnant votre mel, vous recevrez aussi par voie électronique nos circulaires ainsi que toutes informations personnelles suite aux CAPD.

Mise en conformité avec la Commission Nationale Informatique et Liberté afin de pouvoir continuer à vous informer rapidement et efficacement avec le Minitel 3615 ACADY 2 :

Je me syndique au SNU- Ipp 92/FSU, afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels, actifs et retraités, au développement du service public d'éducation, au maintien de l'unité de la profession.

Le SNU- Ipp 92 pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le syndicat.

J'accepte de fournir au SNU- Ipp 92 les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je lui demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires, et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6. 01. 78. Cette autorisation est révoquant par moi-même dans les conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNU- Ipp 92.

Date

Signature

VOTRE COTISATION 2011-2012

Échelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs						109	111	117	123	130	143
PE			120	125	129	130	138	148	158	170	183
PE hors classe	138	156	167	179	193	206	218				

PES	98
Retraité à partir de	80
Disponibilité, congé parental	62
Temps partiel 50% Temps partiel à 75% = 75% de la cotisation	74
Congé formation 85% de la cotisation	
AE, EVS, AVS...	41

Majoration de cotisation pour :	
Réseau, CLIS, Ens. référent	+ 8 €
Conseiller pédagogique, MF	+ 8 €
Directeur 2/4 classes	+ 7 €
Directeur 5/9 classes	+ 11 €
Directeur 10 classes et +	+ 14 €
Directeur SEGPA	+ 14 €
Directeur EREA/ERDP	+ 34 €

Possibilité de payer en plusieurs fois (autorisation de prélèvement automatique au verso)

RAPPEL : Votre cotisation syndicale est déductible à 66% de votre impôt sur le revenu. Ainsi, une cotisation à 130€ ne vous coûtera réellement que 43,33€.

PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE



- 1- Remplir la demande de prélèvement (compléter toutes les rubriques).
 - 2- Remplir soigneusement l'autorisation de prélèvement automatique ci-dessous.
 - 3- Joindre **obligatoirement** un **relevé d'identité bancaire (RIB)** ou **postal (RIP)**.
(Ces documents sont fournis gratuitement par votre établissement domiciliaire).
- Attention : un chèque annulé ne peut remplacer un RIB.

Cotisation arrivée avant le :	Prélèvement le :	Nombre maximum de prélèvements	Nombre de prélèvement
15/09/2012	5/10/2012	10	
15/10/2012	5/11/2012	9	
15/11/2012	5/12/2012	8	
15/12/2012	5/01/2013	7	
15/01/2013	5/02/2013	6	
15/02/2013	5/03/2013	5	
15/03/2013	5/04/2013	4	
15/04/2013	5/05/2013	3	
15/05/2013	5/06/2013	2	

Montant de la cotisation



ATTENTION

La banque nous facture des frais de rejet. Pour éviter ces désagréments, il est possible, en cas de grande difficulté financière, de suspendre les prélèvements. N'hésitez pas dans ce cas à prendre contact avec la section (*Demander Eric RACOFIER, trésorier, le lundi ou jeudi*).

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement, teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR

424915

NOM PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SNUipp 92
3 bis rue Waldeck Rochet
92000 NANTERRE

COMPTE À DÉBITER

Code Etabliss ^t	Code Guichet	N du compte	Clé R.I.B.
□□□□□	□□□□□	□□□□□□□□□□	□□

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

Date :

Signature

Prière de renvoyer cet imprimé au SNUipp 92,
en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB) postal (RIP) ou de caisse d'épargne (RICE).

CARTE AVANCE SANTÉ

**AU CME,
C'EST MA
BANQUE
QUI AVANCE
MES FRAIS
DE SANTÉ.**



L'assurance santé du Crédit Mutuel Enseignant prend soin de vous et de votre budget. Elle vous propose gratuitement la carte CB Avance Santé pour régler votre médecin, pharmacien, dentiste, opticien... sans avancer d'argent. Les dépenses ne seront débitées de votre compte qu'après le remboursement de la Sécurité sociale et de votre complémentaire. Pour comparer prix et garanties, rendez-vous au CME ou sur www.bancassurance.creditmutuel.fr.

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT ÎLE-DE-FRANCE - TÉL. : 0 820 099 888 (p.12 + TTC MIN)

ANTONY CME92@CREDITMUTUEL.FR
BOBIGNY CME93@CREDITMUTUEL.FR
CERGY CME95@CREDITMUTUEL.FR
CRÉTEIL CME94@CREDITMUTUEL.FR
EVRY-COURCOURONNES CME91@CREDITMUTUEL.FR
MELUN CME77@CREDITMUTUEL.FR
PARIS QUARTIER LATIN CME.PARISS@CREDITMUTUEL.FR
PARIS HAUSSMANN CME.PARIS9@CREDITMUTUEL.FR
PARIS LA DÉFENSE CME92LADDEFENSE@CREDITMUTUEL.FR
SERRIS CME77@CREDITMUTUEL.FR
VERSAILLES CME78@CREDITMUTUEL.FR

L'Institut de Recherche de la FSU

organise un colloque :

LA GREVE ENSEIGNANTE EN QUÊTE D'EFFICACITE

jeudi 11 octobre 2012*

Les enseignants sont réputés pour la récurrence et la force de leurs grèves. Pourtant, ils doutent régulièrement de l'efficacité de cet outil. Ce débat ancien met en cause les formes particulières d'action secrétées par le milieu (grèves de 24 heures préparées à froid, grèves d'examen...), sans parvenir pour l'instant à proposer des alternatives. Ce colloque de l'Institut de Recherche de la FSU réunit historiens, sociologues et militants pour analyser et confronter des expériences de lutte échelonnées entre 1920 et 2010, à tous les degrés d'enseignement.

4 TABLES RONDES

Faire la grève, une bonne idée ?

La grève, oui mais combien de temps ?

Les alternatives à la grève classique :
une recherche typiquement enseignante ?

La grève de 24 h, toujours
critiquée, encore pratiquée

Avec la participation de syndicalistes et chercheurs :

Gérard Aschiéri, Bernard Boiseau, Nada Chaar, Laurent Cadreils, Alain Damançon, Michel Deschamps, Jean-Michel Drevon, Laurent Frajerman, Julien Fretel, Bertrand Geay, Bernadette Groison, Baptiste Giraud, Robert Hirsch, Loïc Le Bars, René Mouriaux, Alain Ponvert, André Robert, Frédérique Rolet, Sébastien Sihr, Danielle Tartakowsky, Yves Verneuil, Monique Vuailat...

* Cette journée est organisée dans le cadre d'un stage syndical de la FSU. Attention, le nombre de places étant limité, il est obligatoire de s'inscrire auprès de l'Institut de Recherche de la FSU, 104 rue Romain Rolland 93260 Les Lilas - institut@institut.fsu.fr